



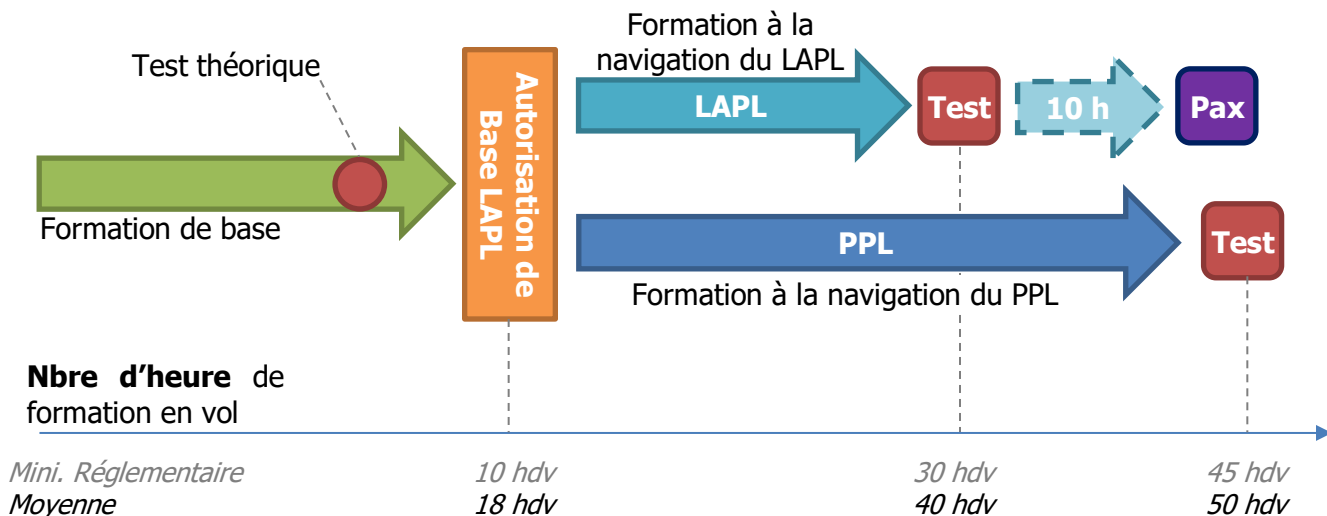
AEROCLUB DE VILLENEUVE SUR LOT

NOS FORMATIONS AB-INITIO

Informations valide au 23 Juin 2020

Ce document vous présente les formations au pilotage possibles au sein de l'aéroclub. Notre école forme selon les standards européens et est une école déclarée auprès de l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) et surveillée par la DGAC. De plus nous sommes membre de la Fédération Française Aéronautique, reconnue par le ministère des sports. Cela permet de bénéficier de bourses pour les jeunes pilotes.

1. Vision synthétique : PPL & LAPL :



2. Détails des formations initiales

2.1 Le PPL : la licence de pilote privé

Pour qui ? La formation PPL s'adresse à toute personne désireuse de devenir pilote pour ensuite pouvoir voler en France, Europe ou le monde entier et particulièrement aux personnes sans aucune expérience significative au pilotage (planeur ou ULM).

La formation : la formation au PPL se compose de deux modules : la formation de base et la formation à la navigation.

- La formation de base est commune avec le LAPL et vous permet d'apprendre à piloter votre avion en toute sécurité (décoller, atterrir, tourner, ...) autour de Villeneuve sur Lot.
- La formation à la navigation vous apprend à sortir du « local » et à naviguer selon différentes méthodes en toute sécurité.

La durée totale de formation est de 45 heures de vol. Si ce minimum est possible pour les élèves très assidus et apprenant vite, la moyenne constatée est plutôt aux alentours de 50 heures de vol.

Prérogatives : cette licence, assortie de la qualification « avion monomoteur à pistons » (SEP), vous permet de piloter un avion monomoteur à pistons avec passagers sans rémunération dans le monde entier (licence OACI).

Prérequis : Pour passer le test PPL il faut avoir 17 ans et avoir le test théorique PPL. Il n'y a pas d'âge minimal pour commencer. Cependant 15 ans est l'âge minimum recommandé.
Un certificat médical de classe 2 est nécessaire pour voler en tant que commandant de bord (seul à bord).

Conditions de prorogation : une fois la licence obtenue, vous obtenez une qualification pour piloter les avions monomoteurs à pistons et c'est cette qualification qui est à proroger. Cette dernière est valable 2 ans. Dans la dernière année de sa validité vous devez avoir effectué 12 heures de vols dont 6 heures en tant que Commandant de Bord, 12 décollages et atterrissages et une heure de vol de remise à niveau avec un instructeur.

2.2 Le LAPL : la licence de pilote d'avion léger

Pour qui ? La formation LAPL s'adresse à toute personne désireuse de devenir pilote de loisir pour ensuite pouvoir voler en France ou en Europe. Le nombre d'heures minimales de formation étant assez bas, cette formation s'adresse particulièrement aux personnes avec une expérience significative au pilotage (planeur ou ULM).

La formation : la formation au LAPL se compose de deux modules : la formation de base et la formation à la navigation.

- La formation de base est commune avec le PPL et vous permet d'apprendre à piloter votre avion en toute sécurité (décoller, atterrir, tourner, ...) autour de Villeneuve sur Lot.
- La formation à la navigation vous apprend à sortir du « local » et à naviguer selon différentes méthodes en toute sécurité (formation moins complète que le PPL).

La durée totale de formation est de 30 heures de vols. Si ce minimum est possible pour les élèves très assidus et apprenant vite, la moyenne constatée est plutôt aux alentours de 40 heures de vols.

Prérogatives : cette licence vous permet de piloter en Europe les avions monomoteurs à pistons de moins de 2 tonnes (cela représente 99% de la flotte des aéroclubs). **10 heures de vols en tant que commandant de bord après la licence sont nécessaire pour transporter jusqu'à 3 passagers.**

Prérequis : Pour passer le test LAPL il faut avoir 17 ans et avoir le test théorique LAPL. Il n'y a pas d'âge minimal pour commencer. Cependant 15 ans est l'âge minimum recommandé.
Un certificat médical de classe LAPL est nécessaire pour voler en tant que commandant de bord (seul à bord).

Conditions de prorogation : une fois la licence obtenue, il faut avoir en permanence 12 heures de vols dont au moins une avec instructeur.

Passerelle vers le PPL : une passerelle vers le PPL (moyennant un complément de formation et un test en vol) est possible.

*À part dans des cas très spécifique, cette formation n'est pas avantageuse par rapport au PPL. **Ainsi à part pour une raison particulière discutée avec votre instructeur, la formation PPL sera celle proposée par défaut.** Ce choix n'étant à faire qu'après la formation de base effectuée et donc vous aurez déjà suffisamment d'acquis pour prendre la décision idéale pour vous.*

2.3 L'ABL : l'Autorisation de Base LAPL

A la fin de la formation de base, l'aéroclub peut vous délivrer l'ABL. Avec cette autorisation, vous pouvez piloter seul à bord, **sans supervision d'un instructeur**, dans un rayon de 25 miles nautiques autour de Villeneuve sur Lot. Des autorisations additionnelles (emport de passagers ou utilisation d'autres aérodromes que celui de Villeneuve sur Lot à l'intérieur du cercle de 25 miles nautique) est possible.

Il est tout à fait possible de s'arrêter à cette autorisation et ne pas continuer vers le LAPL ou PPL.

3. Coûts approximatifs des formations

Ce qui suit ne constitue en aucun cas un devis.

Pour chaque formation, deux coûts sont donnés : celui se basant sur la formation minimale et ensuite celui se basant sur la formation moyenne.

L'objectif d'une formation est d'atteindre un niveau de compétence. Celui-ci peut être acquis plus ou moins rapidement dépendant de plusieurs facteurs (implication personnelle, dextérité, fréquences des vols, ...).

Pour les jeunes pilotes (moins de 26 ans) des bourses fédérales et club existent et sont présentées dans les paragraphes suivants. Voulez présenter dans ce document tous les cas possibles, ils deviennent un peu compliqués à lire. N'hésitez pas à nous demander une estimation qui s'adapte exactement à votre situation. Les heures de vols sont à régler au plus tard à l'issue du vol. Ainsi nul besoin d'avancer la somme complète ou partielle en début de formation.

3.1 Formation PPL en 2 années

Habituellement une formation PPL se déroule entre 1 et 2 ans. Cependant, si votre emploi du temps et vos finances le permettent cela peut aller beaucoup plus vite (3 à 4 mois en été).

Dépenses	
Pack formation (Adhésion club et FFA, carnet de vol, 3 HDV)	495 € (à régler en une fois)
Visite médicale Classe 2 (validité 1 année si âge > 60 ans)	50 €
Formation minimale restante : 42 heures de vol	4 368 €
Formation moyenne restante : 47 heures de vol	4 888 €
Cours théoriques	Gratuit
Support de cours théoriques	56 €
Test en vol (2 heures 30)	336 €
Cotisation aéroclub & FFA (année n+1)	175 – 290 € (selon âge)
Cartes, matériel divers, ...	50 €
Examen théorique (DGAC)	80 €
Délivrance de la licence (DGAC)	80 €
Bourses FFA, si moins de 22 ans	
Après le lâché	335 €
A l'ABL	335 € – 500 € (si BIA)
Au PPL théorique	75€ – 100 € (si BIA)
A l'obtention du PPL	670 €
Bourses aéroclub, si moins de 25 ans	
Après le lâché	104 €
A l'ABL	104 €
A l'obtention du PPL	208 €

Ce qui fait un total, bourses déduites selon votre tranche d'âge :

Tranche d'âge	< 22 ans	< 25 ans	< 60 ans	> 60 ans
Formation « mini »	5 690		5 805	5 855
Formation « moyenne »	6 210		6 325	6 375
Bourses	1 831 – 2 021	416		
Total (formation mini – moyenne)	3 669 € - 4 379 €	5 274 € - 5 794 €		

3.2 Jusqu'à l'ABL

Habituellement une formation jusqu'à l'ABL se déroule en 1 an.

Dépenses	
Pack formation (Adhésion club et FFA, carnet de vol, 3 HDV)	495 € (à régler en une fois)
Visite médicale Classe 2 (validité 1 année si âge > 60 ans)	50 €
Formation minimale restante : 7 heures de vol	938 €
Formation moyenne restante : 15 heures de vol	2 010 €
Cours théoriques	Gratuit
Support de cours théoriques (si pas de BIA dans les 3 ans)	56 €
Cartes, matériel divers, ...	50 €
Examen théorique (DGAC, si pas de BIA dans les 3 ans)	80 €
Bourses FFA, si moins de 22 ans	
Après le lâché	335 €
A l'ABL	335 € – 500 € (si BIA)
Au PPL théorique	75€
Bourses aéroclub, si moins de 25 ans	
Après le lâché	104 €
A l'ABL	104 €

Ce qui fait un total, bourses déduites selon votre tranche d'âge :

Tranche d'âge	< 22 ans	< 25 ans	< 60 ans	> 60 ans
Formation « mini »			1 589	
Formation « moyenne »			2 661	
Bourses	878 – 1 043	208		
Total (formation mini – moyenne)	546 € - 1 783 €	1 378 € - 2 453 €		